

POURQUOI PRÉSERVER LES ARCHIVES DES ASSOCIATIONS ET DE PERSONNALITÉS ?

L'une des motivations de l'AHPNE est d'encourager le développement de travaux scientifiques sur l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement. La constitution d'une mémoire environnementale que questionnent aujourd'hui (ou questionneront demain) les historiens et chercheurs nécessite que soient conservées les archives environnementales associatives et les archives personnelles de personnalités impliquées dans la PNE.

Pour les associations, une double question se pose : celle de la conservation de leurs fonds d'archives au moment du renouvellement des générations lorsqu'elles survivent au réseau des premiers militants et celle de la transmission d'une mémoire collective

à leur personnel et à leurs administrateurs sur des dossiers dont on peut penser qu'ils seront susceptibles d'être rouverts un jour.

L'absence d'archives préservées et organisées peut devenir problématique au moment où les associations environnementales, nées majoritairement à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, doivent s'adapter au contexte actuel et prendre en compte de nouveaux enjeux.

Il ne s'agit donc pas seulement de justifier les besoins de la recherche historique. La mémoire des associations, notamment au travers de leurs archives, est un patrimoine riche de leur savoir-faire et des valeurs qu'elles défendent.

QUEL RÔLE S'EST DONNÉ L'AHPNE ?

Depuis sa création, l'AHPNE œuvre à la préservation et à la valorisation des archives des associations. Mais son but n'est pas de les recueillir et de les conserver par devers elle. Si le devenir de certains fonds d'archives vient à se poser, l'AHPNE peut accompagner les associations et les particuliers pour trouver une solution. Elle conçoit son rôle comme celui d'une interface entre les propriétaires ou détenteurs de ces fonds, les services départementaux ou nationaux des archives et les chercheurs et historiens qui en sont les utilisateurs potentiels.

Cette démarche a été inaugurée avec un

premier don des fonds d'archives de France Nature Environnement aux Archives nationales en 2016, suivi d'un don de l'association des journalistes - écrivains pour la nature et l'écologie en 2019.

Outre son message en faveur de la conservation des archives privées, l'objectif de l'AHPNE est de chercher à recenser et à rendre accessibles ces archives aux chercheurs. L'AHPNE a ainsi piloté des inventaires en partenariat avec les Archives départementales, dans le Finistère, en Seine-Maritime et en région Centre-Val de Loire.

DE L'IMPORTANCE DE L'ARCHIVAGE, DE LA CONSERVATION ET DU CLASSEMENT

Les associations et personnalités se posent toutes la question de la conservation et du classement de leurs archives, et de ce qu'elles deviennent après la disparition de l'association ou le décès de la personne.

La plupart des archives sont conservées chez des particuliers, dans des bureaux, dans des greniers ou dans des caves même si, parfois, elles disposent de pièces de stockage situées dans des environnements sains.

Or, les sous-sols et les combles ne conviennent pas au stockage d'archives. L'humidité, le manque d'aération, les fortes variations de température et la présence de poussière dans ces lieux entraînent la prolifération des moisissures, des insectes et des rongeurs. La détérioration de l'état des archives, papier ou autre support, est inévitable dans ces conditions.

PRISE DE CONTACT INVENTAIRE VALORISATION

1

2

3

sensibiliser, conseiller et accompagner les associations

L'UTILITÉ D'UNE BONNE GESTION DES ARCHIVES

- Pouvoir gérer de manière efficace l'administration de la structure et ainsi éviter une perte de temps
- Pouvoir retrouver une information rapidement
- Pouvoir apporter des preuves et justifier des droits le cas échéant
- Sauvegarder une mémoire et faire des recherches sur l'histoire de l'association

TRIER, CLASSER ET CONSERVER

Un tri, suivi d'un classement, s'avèrent nécessaires à chacun des trois âges de la vie des archives : courantes, intermédiaires et définitives

L'OPÉRATION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Dans le but de sauvegarder et valoriser la mémoire régionale de la protection de la nature et de l'environnement issue des acteurs privés impliqués, tout en les sensibilisant à la conservation de leurs archives, l'AHPNE a travaillé en région Centre-Val de Loire à l'inventaire des archives des associations et des personnalités liées à ce mouvement. Elle a bénéficié pour cela du soutien financier de la région Centre-Val-de-Loire et de France

LE TRAVAIL DU CHARGÉ

DE MISSION A CONSISTÉ :

- À nouer les contacts avec plus d'une centaine d'associations et de personnalités,
- À visiter chaque détenteur d'archives souhaitant bénéficier de la démarche, pour effectuer un diagnostic des fonds d'archives,

RÉSULTATS

L'opération d'inventaire des archives des acteurs privés de la protection de la nature et de l'environnement en région Centre-Val de Loire et le rendu final concrétisé par le guide des sources ont permis d'établir une base de données pour les chercheurs, les étudiants et toute personne s'intéressant à l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement dans la région. Ce guide des sources permettra au chercheur d'identifier rapidement l'association ou la personnalité qui conserve tel document sur tel sujet. De

Nature Environnement (FNE).

Sous l'égide d'un comité de pilotage rassemblant les partenaires, l'opération a été conduite en 2018 par un archiviste professionnel, en relation avec France Nature Environnement Centre, les six services départementaux d'archives et la DREAL.

- À sensibiliser et conseiller sur leur conservation, enregistrer d'éventuels dons aux Archives départementales et discuter des possibilités et modalités d'accès des chercheurs aux fonds d'archives,

- À renseigner une fiche sur l'origine et l'histoire des structures enquêtées et réaliser l'inventaire proprement dit en décrivant l'état général des fonds et leur composition thématique.

plus, son accessibilité sur le site internet de l'AHPNE et des Archives départementales favorisera également la diffusion de ces informations auprès du plus grand nombre.

Au final, une quarantaine de descriptions de fonds a été réalisée, représentant plus d'un kilomètre d'archives, 100 000 dossiers et 70 ans d'histoire associative environnementale en région Centre-Val de Loire.



LE CONSTAT

Sans cesse appelées à travailler dans l'urgence, les associations de protection de la nature et de l'environnement n'ont pas toujours eu le temps et les moyens de conserver une trace pérenne de leurs actions. Au fil des générations, les nouveaux arrivants n'ont pas toujours eu, non plus, ce réflexe, ni celui de rechercher les racines de leur association. Les déménagements et les emménagements successifs – c'est bien connu dans le monde associatif – ont fait le reste.

Les archives associatives ne bénéficient pas de la sédimentation qu'une préoccupation publique permet d'avoir des sources de l'histoire. Ainsi les archives associatives ou personnelles ne sont pas sujettes aux règles de l'archivage public des administrations de l'État et des collectivités.

Le classement préalable des documents, en vue d'une conservation des traces n'est que rarement réalisé et le souci de l'archive est souvent une préoccupation très subjective qui tient à une ou deux personnes au sein de l'association.



POUR EN SAVOIR PLUS

Les inventaires et le descriptif des dons sont consultables sur les sites Internet des Archives départementales et nationales, du ministère de la transition écologique et solidaire et de l'AHPNE. Le site de l'AHPNE permet de visionner les vidéos de la journée d'étude

du 6 avril 2018 aux Archives nationales : «*Les associations de protection de la nature face à leur mémoire : amnésie ou transmission ?*» Des documents pratiques y sont aussi téléchargeables pour aider les associations à trier et à classer leurs archives et à décider de leur devenir.



www.ahpne.fr

<http://archives-apne.e-monsite.com>

Archives départementales:

<https://francearchives.fr/fr/annuaire/departements>

Archives nationales:

<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>

LES ARCHIVES DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT : LA MÉMOIRE DU FUTUR

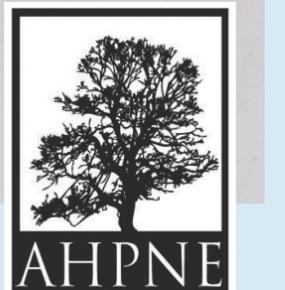


NAUFRAGE de L'AMOCO CADIZ
- Marée Noire -
MARS 1978



PROJET DE DÉCRET

Fontainebleau, le 15 8^{bre} 1810.
Approuvé
NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTÉCTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, MÉDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE;
Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur;
Vu les plaintes portées par différents particuliers contre les manufactures et ateliers dont l'exploitation donne lieu



ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT